



*Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*

*République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail*

**SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE BILAN
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE
GOUVERNEMENT 2022 ET LA PREPARATION DU
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT 2023**

**Hôtel le Président de Yamoussoukro,
12 et 13 novembre 2022**

COMMUNIQUE FINAL

Dimanche 13 novembre 2022

Les samedi 12 et dimanche 13 novembre 2022 s'est tenu, à la salle Alabo de l'Hôtel le Président de Yamoussoukro, un séminaire gouvernemental placé sous l'égide de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, sous la présidence du Premier Ministre, avec la participation des membres du Gouvernement et du secteur Privé.

Ce séminaire, consacré au bilan de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement 2022 et à la préparation des priorités du Gouvernement pour l'année 2023, s'est déroulé en trois grandes étapes : la cérémonie d'ouverture, les travaux et la cérémonie de clôture.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de cadrage de Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son propos liminaire, le Premier Ministre a rappelé l'importance capitale que le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA accorde à la planification et au suivi rigoureux ainsi qu'à l'évaluation exigeante de l'action publique.

Il a, également, indiqué que le principe républicain de redevabilité, qui doit être au cœur de l'action gouvernementale, impose au pouvoir exécutif d'expliquer ses décisions et de rendre compte régulièrement de son action devant la Nation. Ainsi, conformément aux instructions du Président de la République, cette rencontre gouvernementale a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des projets et réformes, en disposant dès le mois de décembre 2022, d'un programme d'activités structuré et cohérent, sur la base du bilan 2022 et des priorités 2023 de chaque Ministère.

Il a fait remarquer que ce séminaire doit permettre également, en complément de l'examen des axes stratégiques de l'action Gouvernementale, d'aborder certains points d'attention, notamment, l'amélioration des taux d'exécution des projets, le recours plus fréquent au fonds d'études et le renforcement de la communication gouvernementale.

Il a souligné qu'au terme du séminaire gouvernemental et des travaux d'approfondissement qui s'en suivront, chaque Ministre recevra du Premier Ministre, une feuille de route indiquant les réformes et activités prioritaires pour 2023, les livrables attendus et le cadre de suivi-évaluation tout au long de l'année. En outre, les réalisations seront déclinées par District/région, afin de transmettre aux Ministres, Gouverneurs de Districts Autonomes, une matrice de projets et de réformes relevant de leur sphère géographique, pour le suivi de l'action gouvernementale.

Rappelant le contexte mondial, le Premier Ministre a insisté sur la nécessité d'accélérer le travail gouvernemental, afin de faire des progrès vers les objectifs de la « vision 2030 », notamment, doubler à nouveau le PIB par habitant, ramener la pauvreté en deçà de 20%, porter l'espérance de vie à 67 ans.

Le Premier Ministre a invité les membres du Gouvernement à intégrer les concepts de « finance verte », pour développer une expertise nationale en la matière, en vue de la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre satisfaisante de l'Initiative d'Abidjan, adoptée lors de la COP15 et de façon générale, pour une réponse plus efficace aux problématiques liées aux changements climatiques.

Pour terminer, le Premier Ministre a indiqué que la recherche d'efficacité et de résultats concrets doit être le leitmotiv de l'action gouvernementale, avec pour crédo : « Rigueur - Efficacité - Visibilité ». C'est à ce prix que le Gouvernement pourra améliorer sa capacité à apporter des solutions tangibles, innovantes et rapides aux préoccupations des populations.

II. TRAVAUX

Les travaux ont été marqués par la session intergouvernementale et par la rencontre avec le Secteur Privé.

A. LA SESSION INTERGOUVERNEMENTALE

Les travaux se sont articulés autour des présentations des Membres du Gouvernement qui ont porté sur l'état de la mise en œuvre du programme du Gouvernement 2022 et sur les activités prioritaires prévues pour l'année 2023. En outre, le Secrétaire Général du Gouvernement a présenté de façon détaillée le processus de préparation et de programmation des textes en Conseil. Ces présentations ont été suivies d'échanges.

Les réalisations au titre de l'année 2022, feront l'objet d'un **document bilan de l'action gouvernementale qui sera remis à SEM le Président de la République, en janvier 2023.**

Des progrès tangibles ont été réalisés dans plusieurs domaines. Un document, en cours de finalisation, fait le point détaillé des progrès enregistrés au cours de l'année 2022.

Il convient, toutefois, de noter que malgré le contexte sous-régional difficile, la sécurité et les conditions requises à la conduite des activités économiques et sociales ont été garanties.

Au titre des projets sociaux, des réformes profondes qui contribuent à réduire les inégalités, à prendre en charge les populations vulnérables et à améliorer les conditions de vie des ménages ont été adoptées.

Ainsi, outre la revalorisation des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, le Gouvernement a adopté un nouveau statut de la Fonction Publique, un nouveau statut du Corps diplomatique et procédé à la réforme de l'écosystème des logements sociaux. Les réformes nécessaires pour impulser la Couverture Maladie Universelle ont été adoptées, avec des dispositions précises pour améliorer l'accès aux médicaments, au sang et aux soins.

Au titre des acquis en matière de mise en œuvre de projets d'infrastructures, on peut noter :

- l'électrification de 455 localités de janvier à fin octobre 2022 ;
- les projets d'infrastructures routières notamment les 4^{ème} et 5^{ème} ponts, l'autoroute de contournement d'Abidjan, l'Autoroute Yamoussoukro-Tiebissou finalisée, l'achèvement projeté à fin décembre 2022 du boulevard Latrille, le démarrage effectif de plusieurs échangeurs à Abidjan(Akwaba, Macaci) ;
- l'alimentation en eau potable de 155 quartiers et sous quartiers d'Abidjan et de ses environs ;
- l'octroi de 165.000 Branchements sociaux, soit 1.650.000 personnes impactées ;
- l'achèvement de 1158 latrines « écoles » (Environ 200 écoles) ;
- la construction de 40 Unités compactes de traitement d'eau de 100 m³/j posées dans les régions du HAMBOL, GOH, GBOKLE, BELIER, SAN PEDRO, N'ZI, IFFOU, NAWA, AGNEBY-TIASSA ;
- l'achèvement de la première phase du Terminal Industriel Polyvalent du Port de San-Pedro ;
- l'achèvement de la construction du deuxième terminal à conteneurs du Port d'Abidjan ;
- la construction, la réhabilitation ou l'équipement des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Bouna, Guiglo, Tabou, Séguéla, Sassandra, Sinfra et Divo ;
- la poursuite de l'achèvement de la construction des infrastructures sportives et non sportives de la CAN 2023 dans les villes d'Abidjan, de Bouaké, de Korhogo, de San-Pedro et de Yamoussoukro, ainsi que l'accélération des travaux du parc des expositions d'Abidjan.

En matière de capital humain :

- l'ouverture de l'Université de San-Pedro et la construction des infrastructures des Universités de San-Pedro (Phase 2) et de Bondoukou ;
- la construction/réhabilitation et l'équipement de 312 Etablissements Sanitaires de Premier Contact, 8 Centres Hospitaliers Régionaux (Aboisso, Adzopé, Man, San-Pédro, Daloa, Yamoussoukro, Korhogo et Guiglo), 5 Hôpitaux Généraux (Danané, Méagui, Grand-Bassam, Yopougon-Attié, Adjamé), 5 services spécialisés (Abengourou, Toumodi, Bouna, Séguéla, Daoukro) ;
- la construction de 43 collèges et lycées, 133 salles de classe pour le préscolaire, 432 salles de classe pour le primaire, 33 points d'eau et 155 blocs-latrines ;
- le démarrage des travaux de construction/réhabilitation et équipement de 9 établissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (Dabakala, Diabo, Ebimpé, Gbéléban, Kong, Korhogo, Yamoussoukro, Yopougon) ;
- le recrutement de 15 300 enseignants dont 10 282 contractuels du PSGouv 1 ;
- la création de 210 centres d'alphabétisation ;
- la Formation de 2 000 jeunes dans le cadre du déploiement de l'apprentissage ;
- le recrutement de 200 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique ;
- la mise en activité de 4139 jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) ;

Pour ce qui concerne les priorités de l'année 2023, **une feuille de route détaillée sera transmise à tous les membres du Gouvernement, par le Premier Ministre, au plus tard le 15 décembre 2022.**

Cette feuille de route fera l'objet d'une matrice des livrables à remettre à SEM le Président de la République en janvier 2023, en même temps que le document détaillé du bilan du Programme du Gouvernement 2022.

Ce document détaillé des réalisations prévues en 2023 sera élaboré en tenant compte des axes prioritaires ci-après :

- le renforcement de la lutte contre les fragilités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite et l'intensification des projets sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du PSGouv 2, afin de donner plus d'accès à la Santé avec la CMU, à l'électricité et à l'eau potable ;
- l'amélioration du dispositif statistique ;
- l'amélioration des conditions de mobilité des biens et des personnes, avec la relance et l'approfondissement de l'entretien routier et des travaux d'infrastructures routières ;
- la mise en œuvre d'un plan de migration vers une administration digitale ainsi que le renforcement de la digitalisation des moyens de paiement, de la gestion des finances publiques et de la chaîne foncière ;
- l'instauration d'un identifiant unique pour les populations et les entreprises ;
- le logement social ;
- la souveraineté alimentaire.

Au terme des présentations, les échanges ont permis de relever des problématiques majeures suivantes à adresser :

1. l'orpaillage illégal et ses conséquences au plan sécuritaire, social, environnemental et agricole ;
2. l'amélioration de la nutrition ;
3. l'amélioration quantitative des infrastructures scolaires, le renforcement des effectifs d'enseignants dans certaines disciplines ainsi que la maîtrise des effectifs d'élèves dans les salles de classes ;
4. la prise en compte des problématiques liées à la jeunesse et à la femme dans tous les projets du Gouvernement ;
5. l'accélération des réflexions relatives à l'impact du numérique sur le système scolaire, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;

6. la prise en charge de l'indemnisation des populations impactées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures de développement ;
7. l'encadrement du développement urbain ;
8. les conséquences de la transhumance et de la divagation des animaux ;
9. la conservation des trésors culturels et la gestion des musées ;
10. la mise en œuvre de réformes visant à disposer de villes secondaires complètes, afin de créer des pôles de développement régionaux.

B. LA SESSION AVEC LE SECTEUR PRIVE

Ouvrant la rencontre, le Premier Ministre a salué la participation du Secteur Privé, qui témoigne du renforcement du partenariat stratégique Etat/Secteur Privé, afin d'accélérer la transformation de notre économie et la création massive d'emplois pour nos concitoyens.

Il a rappelé que le Secteur Privé, moteur de la croissance économique, représente aujourd'hui, plus de 2/3 des investissements, plus de 80 % des emplois formels dans notre pays. L'ambition est de permettre aux investissements privés d'atteindre 75% du volume global d'investissements et 30% du PIB en 2030.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend poursuivre les réformes majeures visant, notamment à améliorer l'environnement des affaires, l'encadrement et l'appui aux opérateurs privés, la productivité et la compétitivité des secteurs agricoles et industriels, le système financier, la finance inclusive et les infrastructures de soutien à l'investissement privé.

En retour, le représentant du Secteur Privé, M. Jean Marie ACKA, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), a exprimé la disponibilité du Secteur Privé à œuvrer aux côtés du Gouvernement à la construction d'une Côte d'Ivoire émergente, prospère et dynamique.

Il s'est réjoui de la prise en compte des recommandations des Groupes de Travail mis en place à l'issue du précédent Séminaire Gouvernemental, qui ont effectivement débouché sur des résultats concrets et satisfaisants. Il a en outre, appelé à la dynamisation des cadres d'échanges Etat/Secteur Privé, notamment le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé, ainsi que l'opérationnalisation des cadres de concertation régionaux.

La session d'échanges a porté sur l'état de mise en œuvre des matrices d'actions Etat/Secteur Privé adoptées au cours du séminaire gouvernemental d'avril 2021, l'examen des nouvelles préoccupations du Secteur Privé et les réformes structurelles à mettre en œuvre pour accélérer la transformation de l'économie ivoirienne.

Au titre du bilan de la mise en œuvre des engagements de 2021, des avancées importantes et concrètes sur la résolution des problématiques posées par le Secteur Privé ont été réalisées.

Ainsi, le Secteur Privé s'est félicité de :

- la réduction effective des délais de paiements de factures ;
- l'opérationnalisation effective de l'applicatif E-fournisseur qui a été lancé le 21 septembre 2022 ;
- le lancement du système digitalisé du contrôle fiscal permettant la transparence et la neutralité des contrôles.

Les échanges ont permis d'arrêter de nouvelles préoccupations du Secteur Privé. Elles concernent, notamment :

- la réforme du FDFP ;
- le renforcement de la collaboration Etat/Secteur Privé dans l'élaboration des Annexes fiscales ;
- l'harmonisation de la définition des PME dans les différentes administrations ;
- l'impact des mesures de lutte contre l'inflation sur les entreprises ;
- le financement de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire.

Les points résiduels du bilan 2021 et les nouvelles préoccupations relevées feront l'objet de travaux d'approfondissement dans le cadre du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé.

En ce qui concerne les réformes structurelles, les échanges ont porté sur :

- la réforme fiscale ;
- l'industrialisation de la Côte d'Ivoire ;
- le développement des zones industrielles ;
- la mise en œuvre de la politique de promotion des Champions nationaux.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

Au terme des travaux, le Gouvernement a retenu de renforcer la communication sur l'action gouvernementale, afin de mieux faire connaître ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui se fera.

La cérémonie de clôture a consisté en la lecture du Communiqué final par le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique, Porte-parole du Gouvernement et l'allocation de clôture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Fait à Yamoussoukro, le 13 novembre 2022

Le Gouvernement